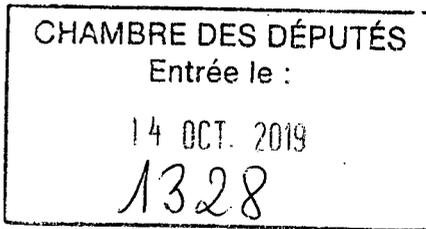




FRAKTION



Monsieur Fernand Etgen
Président de la Chambre des
Députés

Luxembourg, le 14 octobre 2019

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 83 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une question parlementaire à Monsieur le Premier Ministre, Ministre d'Etat et à Monsieur le Ministre de l'Economie concernant la présence de Google au Luxembourg.

Le projet Google à Bissen a à nouveau défrayé la chronique au cours de ces derniers jours.

C'est dans ce contexte que j'aimerais poser les questions suivantes à Messieurs les Ministres :

- Le gouvernement a-t-il conclu un memorandum of understanding (MoU) avec l'entreprise Google ?
- Dans l'affirmative, quels en sont les point saillants ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma parfaite considération.

Laurent Mosar
Député



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère d'État

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Entrée le :

12 NOV. 2019

Luxembourg, le 12 NOV. 2019

Monsieur
Marc HANSEN
Ministre aux Relations avec le Parlement
LUXEMBOURG

Objet: Réponse commune de Monsieur le Premier Ministre, Ministre d'État, et de Monsieur le Ministre de l'Économie à la question parlementaire n°1328 de l'honorable Député Laurent MOSAR au sujet de la présence de "Google" au Luxembourg.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe la réponse à la question parlementaire n°1328 du 14 octobre 2019 de Monsieur Député Laurent MOSAR.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Le Premier Ministre

Ministre d'État

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
Entrée le :
12 NOV. 2019

Réponse commune de Monsieur le Premier Ministre, Ministre d'État, et de Monsieur le Ministre de l'Économie à la question parlementaire n°1328 de Monsieur le Député Laurent Mosar

La question relative à l'existence d'un accord entre l'État et Google n'est pas nouvelle et le Gouvernement a précisé au cours de la réunion du 7 mars 2019 de la Commission de l'Économie, de la Protection des consommateurs et de l'Espace, qu'il entend utiliser la surface du site "Busbiérg" à Bissen comme zone d'activité économique en cas d'échec du projet d'un Datacenter.

Dans sa réponse à la question parlementaire 688 du 13 mai 2019, le Gouvernement a par ailleurs souligné l'intérêt de l'État par rapport à la mise en valeur du site qui au vu de sa situation et sa proximité par rapport aux lignes de haute tension électriques présentes s'apprête au développement d'activités économiques.

Pour pouvoir garantir la mise en valeur du site par le développement d'une zone d'activité économique dans l'hypothèse éventuelle de la non-réalisation d'un Datacenter, le Gouvernement s'est donné les moyens nécessaires pour être en mesure de pouvoir s'approprier, en vue de les réunir en une seule main, les terrains acquis à Bissen par Google.

Un Memorandum of Understanding (MoU) signé entre le Gouvernement, la Commune de Bissen et ladite société a justement pour finalité essentielle de régler le sort des terrains acquis ou restant à acquérir pour développer le site.